

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 14 JUIN 2024

N° 2024-06-03

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze juin à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du quatre juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 141
Présents (mini 40) : 43
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 256
Présentes : 69
Exprimées par pouvoirs : 82
Total (mini 129) : 151
Quorum atteint

1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 6 voix)

Claude AURIAS

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 6 voix)

Agnès ROSSI

2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 7 voix chacun)

Pierre COMBES, Fabien LIMONTA

4 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix chacun)

Gilles CREMILLIEUX, Alain JEUNE, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Michel ROLLAND.

35 représentants des communes, commune associée et villes- portes (porteurs chacun d'1 voix)

Janine AMAR, Monique BALDUCHI, Fabienne BARBANSON, Sébastien BERNARD, Gérard BICHON, Coralie BIOUSSE, Éric BOLLARD suppléant, Marc BOMPARD, Muriel BREDY, Hélène BRETTON, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Adrien DONZET suppléant, Rosy FERRIGNO, Adrien GAUTIER, Anne GENTIL, Jean-Claude GERMAIN suppléant, Christian GODART, Claudine GOURDON, Vincent JACQUEMART, Nicolas JANNOT, Alain JEUNE, Alain LABROT, Catherine LANTEAUME, Dominique MALLIÉ, Renée MAOUI, Nicole PELOUX, Jean-Luc PERNET, Roland PEYRON, Yannis ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT, Brigitte WURMSER

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Florent BRUNET et Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Océane CARTOUX et Maud GRARD à Muriel BREDY, Frédéric ROUX (CCVV) à Philippe CAHN, Marie-Pierre MONIER et Éric RICHARD à Pierre COMBES, Sylvie PEROT et Françoise PINET à Gilles CREMILLIEUX (CCSB), Gérard TENOUX à Gilles CREMILLIEUX (Orpierre), Jean GARCIA et Claire LAPIE à Stéphane DECONINCK, Julien DECORTE et Céline LASCOMBES à Rosy FERRIGNO, Jean-Paul MAZEL à Anne GENTIL, Martine PECH-RABASSE et Claude PIGAGLIO à Christian GODART, Jeannie DENIEAULT et Kevin QUEYREL à Catherine LANTEAUME, Julien CORNILLET et Corinne MOULIN à Fabien LIMONTA, Jean-Noël PASERO à Nicole PELOUX, Pascal CIRER-METHEL à Yannis ROCHAS, Chantal EYMEOD et Jean-François PERILHOU à Agnès ROSSI, Jean-Christophe CAMP et Patricia EYSSERIC à Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés

Jacqueline BOUYAC, Lucien DE MUNTER, Jean-Michel GUALLAR, Alain LEVRERO, Jennifer NORIS, Jean-Marc PELACUER, Isabelle RIPERT, Didier ROBERT, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX (Mollans-sur-Ouvèze), Lionel TARDY, Danielle TOUCHE.

Invités excusés

Philippe CANOVAS DGFIP Nyons, Audrey MATHIEU DDT responsable de l'antenne de Nyons, Marie POCHON députée de la 3^e circonscription de la Drôme

Participaient également à la réunion :

Patricia BILCOQ suppléante, Daniel ROUIT suppléant.

Invité-es :

Sébastien NINON, chargé de mission Parcs naturel régionaux à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Renaud BOURRASSET la Tribune de Montélimar

Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.

Objet : Approbation des Comptes de Gestion, vote des Comptes Administratifs, affectation définitive des résultats 2023

Rapport :

1. La Présidente présente les **Comptes de Gestion 2024** du budget principal ainsi que du budget annexe établis par le Trésorier du Syndicat Mixte et certifiés conformes par le Trésorier Payeur Général. Ces derniers sont conformes aux comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, par 128 voix pour, 20 voix contre, 1 abstention et 2 non-votants, le Comité Syndical approuve les Comptes de Gestion du budget principal ainsi que du budget annexe "Programmes Territoriaux" du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

2. La Présidente présente les **Comptes Administratifs 2023** du budget principal ainsi que du budget annexe "Programmes Territoriaux" du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales puis sort de la salle.

M. Claude AURIAS, prend la parole et fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, par 128 voix pour, 20 voix contre, 1 abstention et 2 non-votants, le Comité Syndical adopte les Comptes Administratifs 2023 du budget principal ainsi que du budget annexe "Programmes Territoriaux" du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

3. Affectation des résultats 2023 :

Résultat d'exécution du budget 2023

Budget Principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Restes à réaliser à reporter en N+1	Résultat de clôture
Investissement	118 442.61€		101 735.45 €	1 342.00 €	220 178.06 €
Fonctionnement	455 166.18 €	0.00 €	-112 088.99 €		343 077.19 €
TOTAL	573 608.79 €	0.00 €	-10 353.54 €	1 342.00 €	563 255.25 €

Budget Annexe	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Restes à réaliser à reporter en N+1	Résultat de clôture
Fonctionnement	-156 501.29 €		460.08 €		- 156 041.21 €
TOTAL	-156 501.29 €		460.08 €		- 156 041.21 €

La Présidente propose au Comité Syndical d'affecter les résultats définitifs 2023 du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales de la façon suivante :

Budget Principal	Sens	Compte	Objet	Montant
Investissement	Recette	001	Solde d'exécution	220 178.06 €
Fonctionnement	Recette	002	Excédent reporté	343 077.19 €

Budget Annexe	Sens	Compte	Objet	Montant
Fonctionnement	Dépense	002	Déficit reporté	156 041.21 €

Délibération

- ◆ Considérant la feuille de route approuvée le 28 janvier 2022, pour la période 2022-2024 et plus spécifiquement son engagement dans l'axe « Parc exemplaire » à sécuriser les processus comptables et financiers

Après en avoir délibéré, par 128 voix pour, 20 voix contre, 1 abstention et 2 non-votants, le Comité Syndical

- **Décide** D'affecter les résultats définitifs 2023 du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales de la façon suivante :

Budget Principal	Sens	Compte	Objet	Montant
Investissement	Dépense	001	Solde d'exécution	220 178.06 €
Fonctionnement	Recette	002	Excédent reporté	343 077.19 €

Budget Annexe	Sens	Compte	Objet	Montant
Fonctionnement	Dépense	002	Déficit reporté	156 041.21 €

- **Donne** tous pouvoirs la Présidente pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

